

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 décembre 2024**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 29

**D24.061 BIS**

L'an deux mille vingt-quatre,  
le douze décembre,  
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

**Absents** : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 29**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D24.061 BIS : RETROCESSION DES EQUIPEMENTS COMMUNS DE LA ZA DE GALLON A LA COMMUNE DE CHANAC – ANNULE ET REMPLACE D24.061**

Monsieur le Président précise que l'acte de vente du dernier lot de la ZAE du Gallon à la SCI BOUTIN signé le 9 juillet 2024 est en cours de régularisation chez Maître BOULET.

A réception de l'acte, il conviendra de sortir les terrains vendus du stock de terrains et de procéder à la rétrocession des voiries et des équipements accessoires à la commune de Chanac avant la clôture du budget annexe.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Parcelles	Contenance en m <sup>2</sup>
A 1748	10
A 1749	314
A 1754	1606
A 1755	6
A 1756	162
A 1860 voirie	4110
A 1770	238
A 1772	18
A1864	65
total	6529

Où cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire,

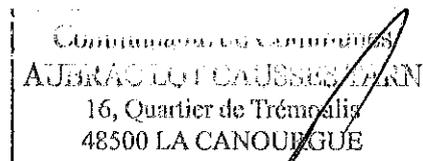
**Le Conseil Communautaire,**

**DECIDE** de rétrocéder les voiries et équipements accessoires de la ZA du Gallon dont les références cadastrales sont précitées, pour un euro symbolique à la commune de Chanac une fois les écritures de sortie de stock du dernier lot vendu réalisées,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer l'acte rédigé par Maître BOULET, notaire à Marvejols et dont les frais seront à la charge de la commune de Chanac. Monsieur et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 6 janvier 2025,  
Le Président,



Jean-Claude SALEIL